

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 7 juillet 2008, à 20 h 15 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 2 juin 2008.
3. Suivi des procès-verbaux.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution embauche adjointe administrative.
7. Résolution vente, matériel de bureau d'occasion.
8. Résolution d'appui au projet de Services financiers Nancy Corriveau inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (CPTAQ)
9. Dépôt des indicateurs de gestion 2007.
10. Avis de motion – Adoption du règlement # 08-074. Portant sur la gestion des matières résiduelles.
11. Varia
 - a. M.R.C.
 - b.
12. Période de questions.
13. Levée de la séance.

08-072 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-073 Item 2 **Adoption des procès-verbaux du 2 juin 2008.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal.**

Item 4 **Correspondance.**

08-074 Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Jean Rompré que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 70 407,35 \$ et 5 266,62 \$ pour des dépenses totales de 75 673,97 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

08-075 Item 6 **Résolution embauche adjointe administrative.**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier devra s'absenter au cours de l'été 2008 pour des raisons de santé;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire que les services aux citoyens soient maintenus;

En conséquence

Il est proposé par Lina Labbé, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que Madame Renée Duchaine soit embauchée temporairement à titre d'adjointe administrative;

Que le traitement accordé à Madame Duchaine soit établi au taux horaire de 10,45 \$;

Que l'engagement de Madame Duchaine se terminera dès le retour du directeur général/secrétaire-trésorier à plein temps.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-076

Item 7 **Résolution vente, matériel de bureau d'occasion.**

Attendu que la Municipalité a fait publier des offres pour vendre du matériel de bureau;

Attendu les offres reçues pour ces éléments;

En conséquence, il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que les éléments suivants soient vendus.

- a. Classeur légal latéral à 4 tiroirs à monsieur Marco Langlois pour la somme de : 200 \$

Aucune offre n'a été reçue pour les autres éléments en vente et il n'y a eu qu'une seule offre pour le classeur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-077

Item 8 **Résolution d'appui au projet de Services financiers Nancy Corriveau inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (CPTAQ)**

Attendu qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le démarrage du projet de Services financiers Nancy Corriveau inc.;

Attendu que le potentiel agricole, des lots appartenant à Services financiers Nancy Corriveau inc. et des lots avoisinants, n'est aucunement compromis;

Attendu que les possibilités d'utilisation de ces lots à des fins d'agriculture ne sont aucunement compromises;

Attendu que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont négligeables;

Attendu que cette demande est conforme au Règlement de zonage en vigueur sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lina Labbé

Et

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande de Services financiers Nancy Corriveau inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'établir un prix d'entrée pour des visites de la ferme.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-078

Item 9 Dépôt des indicateurs de gestion 2007.

Mesdames,
Messieurs,

En 2004, le Ministère des Affaires municipales et des Régions a mis en place un système visant à lui permettre de comparer l'administration des municipalités entres-elles. Calqués sur les ratios financiers usuels du monde de l'entreprise privée, ces indicateurs de gestion ont depuis été réévalués et modifiés.

Ce sont les nouvelles règles comptables mise de l'avant par étape en : 2007, 2008 et 2009 par le Ministère, qui entraînent plusieurs modifications dans la présentation des états financiers et des indicateurs de gestion.

Pour l'année 2007, les indicateurs de gestion ont subi des changements majeurs, à un point tel qu'ils ne peuvent plus être mis en comparaison avec ceux des années précédentes. Donc, les indicateurs obligatoires ont été portés de 20 à 21. Par contre, si 12 indicateurs s'appliquaient jusqu'à présent à notre situation, après les modifications il n'en reste plus que 10 dont voici les résultats.

Transport routier

De 5 le nombre d'indicateurs obligatoires en lien avec ce sujet a été ramené à 4 en 2007. De plus, ils ont été grandement simplifiés.

Voirie municipale

Dans ce domaine, 2 indicateurs sont obligatoires et sont reliés au coût de la voirie municipale par rapport aux kilomètres de voies. La différence est que le deuxième ajoute au coût de voirie les frais d'immobilisations. Dans notre cas, le résultat est de 171 \$ par kilomètre pour le coût de voirie et augmente à 436 \$ lorsqu'on y ajoute les frais d'amortissements.

Enlèvement de la neige

Là également 2 indicateurs sont obligatoires et sont reliés au coût du déneigement par kilomètre de voie. Par contre, dans ce cas, étant donné que le déneigement des rues et chemins de la municipalité est confié à des entrepreneurs privés, l'amortissement n'est pas un facteur ce qui explique le résultat similaire de 3 144 \$ de frais de déneigement par kilomètre de voie pour les deux indicateurs.

Santé financière globale

C'est à ce chapitre que l'on observe les plus importantes modifications. En effet, de 8 qu'ils étaient ces indicateurs ont été réévalués et en 2007, seuls les pourcentages du service de la dette et de l'endettement sont demeurés obligatoires.

Pourcentage du service de la dette

,63 % est le résultat du calcul des frais de financement additionnés au remboursement de la dette à long terme par rapport aux dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute également le remboursement de la dette à long terme.

Pourcentage d'endettement

À 13,95 % d'endettement total net à long terme par rapport à la valeur nette des immobilisations et de la valeur des propriétés destinées à la revente. Il est important de souligner que la plus grande partie de cette dette à long terme découle d'une quote-part de la municipalité dans un prêt contracté par la MRC de l'Île d'Orléans.

Ressources humaines

Une nouveauté en 2007, les ressources humaines font leur entrée dans les indicateurs de gestion obligatoires. Au nombre de 4, ils peuvent sembler peu représentatifs en raison de la petite taille de notre municipalité, mais leur comparaison avec des municipalités semblables à la nôtre sera sans doute plus significative.

Notons pour débiter que deux indicateurs n'ont donné aucun résultat pour nous puisqu'aucune lésion professionnelle n'est survenue en 2007 et qu'aucun départ à la retraite n'est envisagé d'ici 5 ans.

Restent donc les 2 indicateurs suivants :

Pourcentage du coût de formation par rapport à la rémunération totale

À 10,35 %, ce pourcentage est en soi appréciable, mais il est d'autant plus apprécié par le principal intéressé qu'il est primordial dans le monde sans cesse en mutation de la gestion municipale. Le présent exercice n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Effort de formation par employé

La moyenne de 28 heures de formation par employé par année confirme d'ailleurs ce qui précède.

En conclusion

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demeure en excellente santé financière, mais sa petite taille impose encore et toujours une vigilance constante dans sa gestion quotidienne.

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Jean Rompré que le conseil municipal accepte, comme présenté, le dépôt des indicateurs de gestion 2007.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 Avis de motion – Adoption du règlement # 08-074. Portant sur la gestion des matières résiduelles.

Jacques Drolet donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 08-074. Portant sur la gestion des matières résiduelles.

Jacques Drolet fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

Item 11 **Varia**

a. **MRC**

b.

Item 12 **Période des questions.**

08-079

Item 13 **Levée de l'assemblée.**

La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé il est 22 h.